

Daniel Garrigue intervient sur la participation de la France au budget des communautés européennes.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je voudrais d'abord regretter que les débats sur l'Europe soient systématiquement fermés, n'autorisant que les présidents de commission et les porte-parole des groupes à intervenir, alors que, par leur implication et leurs réels pouvoirs de contrôle, les parlements nationaux devraient s'imposer de plus en plus comme des intermédiaires entre l'Europe et les opinions publiques nationales.

Monsieur le secrétaire d'État, je n'ai pas senti dans votre discours d'ambition européenne.

M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État. Vraiment ?

M. Daniel Garrigue. Vous avez, à juste titre, évoqué le problème des rabais, sur lesquels, c'est vrai, il faut se battre. Mais nous voulons aussi avoir un programme de recherche européen, une politique industrielle européenne, relancer la stratégie de Lisbonne, qui doit être mieux coordonnée selon le Premier ministre – plus intégrée, selon moi. Et croyez-vous que nous serons en position forte pour aborder le débat sur la suite de la politique agricole commune si nous avons sur le budget européen une attitude aussi défensive que celle que vous avez exprimée ce soir ?

Vous avez regretté que notre pays soit contributeur net. Il est vrai que nous le sommes peut-être un peu lourdement.

Vous avez répondu de manière un peu légère, à mon sens, à notre collègue Jean Dionis du Séjour, qui évoquait le problème des ressources propres. Une des solutions est en effet de faire avancer énergiquement ce dossier. Votre rôle est peut-être de mettre l'accent sur le sujet, qui a fait l'objet du rapport Lamassoure et d'un certain nombre de débats. Je ne suis pas sûr que, pour l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, nous soyons si loin que cela d'aboutir.

Je ne vous ai pas entendu évoquer la capacité d'emprunt de l'Europe. On parle beaucoup du grand emprunt. L'Europe a une supériorité sur la France ; elle est dans une situation financière qui lui permettrait de lancer de grands emprunts, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement. Je regrette que la France, avant de lancer l'idée du grand emprunt, ne se soit pas rapprochée de ses partenaires pour voir si cette démarche ne pouvait pas être plus efficacement engagée à l'échelle européenne.

Enfin, où en est la défense européenne, qui a servi de prétexte au Président de la République pour imposer à la France le retour dans le commandement intégré de l'OTAN ?

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 201.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Cet amendement a été défendu avec éloquence, tout à l'heure, par notre collègue Jean-Louis Dumont. Il a beaucoup insisté sur la notion de contribuable européen et a parfaitement expliqué pourquoi il valait mieux employer le terme de « contribution », plutôt que celui de « participation ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État*. Je n'ai pas l'intention de reprendre la polémique sur l'ambition européenne avec M. Garrigue, compte tenu de l'heure et de la suite de l'ordre du jour.

Je souhaite répondre sur l'amendement n° 178 de MM. Bodin, Maillié et bon nombre de parlementaires, qui concerne la Turquie.

Vous proposez de diminuer le montant du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne du montant représentant la part de la France au financement de l'aide de pré-adhésion attribuée par le budget communautaire à la Turquie, soit une diminution de 109 millions d'euros.

La France participe au financement du budget communautaire conformément à l'article 269 du traité instituant la Communauté européenne, qui prévoit le budget communautaire « sans préjudice des autres recettes intégralement financées par des ressources propres. Ces ressources propres sont exigibles de plein droit par la Communauté, conformément à la décision du Conseil du 7 juin 2007. » La France participe pleinement au vote du budget annuel, au même titre que les autres États membres. Notre pays ne peut donc ensuite décider seul de ne pas participer au financement de certaines politiques communautaires.

Conformément au traité, la France devra donc mettre à disposition des Communautés européennes en 2010 l'intégralité de sa quote-part.

Monsieur Bodin, je voudrais ajouter quelques mots pour éclairer l'assemblée sur nos relations avec la Turquie, notamment au lendemain de la visite du président Gül à Paris et de ma visite, la semaine dernière, à Istanbul. La situation est très simple et très claire. Elle vous permettrait de faire l'économie de ce genre d'amendement et de rassurer un certain nombre de vos collègues, y compris mon excellent ami M. Maillié.

La Turquie et la France sont d'accord pour être en désaccord quand au point d'arrivée de la négociation.

Article 1 : la France n'est pas pour l'adhésion de la Turquie à l'Union ; le projet turc prévoit l'adhésion de la Turquie à l'Union : nous sommes d'accord pour être en désaccord.

Article 2 : nous sommes d'accord pour que les négociations se poursuivent sous réserve des cinq chapitres bloqués par la France, qui conduisent directement à l'adhésion. Car nous pensons – Turcs et Français – que l'élévation du niveau économique, social et politique de la Turquie est de l'intérêt de tous : de la Turquie et de toute l'Europe.

Article 3 : cependant les intérêts convergents politiques, stratégiques, économiques entre ce grand pays émergent qu'est la Turquie et la France font qu'il serait plus que souhaitable que nos deux pays coopèrent au maximum, notamment sur le plan économique. Il y va aussi de nos intérêts bien compris.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, l'état exact de la situation des relations entre la France et la Turquie. La Turquie n'est pas notre ennemie, la Turquie est un pays ami, allié, partenaire de la France, mais nous ne sommes pas d'accord pour qu'elle intègre l'Union européenne.

J'espère que cette clarification répondra à votre amendement.

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur, contre l'amendement n° 201.

M. Marc Laffineur. Il s'agit bien d'une participation, et non d'une contribution. S'il y avait contribution, cela signifierait qu'il y aurait un impôt européen. Il n'y a pas d'impôt européen ; c'est donc une participation. Le groupe UMP votera contre cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour répondre au Gouvernement.

M. Daniel Garrigue. Monsieur Laffineur, vous êtes resté un peu au temps des inspecteurs des contributions directes ou des contributions indirectes. Aujourd'hui, le mot « contribution » a un sens beaucoup plus large que celui d'impôt. Il est utilisé dans la plupart des documents européens.